OPSIO Sàrl, Avenue de Bel-Air 16, 1225 Chêne-Bourg info@opsio.ch FINMA reg. no F01468622

Page 1 sur 5

**Feuille d'information du conseiller aux preneurs d'assurance selon l'art. 45 LSA**

*(Loi fédérale sur la surveillance des assurances)*

**Votre conseiller/ère : Vos données client:**

Nom et Prénom: Jean Dupont Complet

Adresse: Rue de la Paix 123

NPA/Localité: 1200 Genève

Date de naissance: 15.05.1980

Email: jean.dupont@email.com

Numéro de téléphone: +41 79 123 45 67

**1. OPSIO Sàrl – Informations concernant l'identité :**

**Siège : Bureau principal :**

OPSIO Sàrl OPSIO Sàrl

Avenue de Bel-Air 16 Rue de Savoie 7a

1225 Chêne-Bourg 1225 Chêne-Bourg

Téléphone : +41 78 305 12 77

Email : info@opsio.ch

Site internet : www.opsio.ch

**Registre du commerce du canton de Genève**

Numéro de société IDE : CHE-356.207.827

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Inscription au registre des intermédiaires d'assurances de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), numéro au registre : F01468622.

**2. OPSIO Sàrl est un intermédiaire d'assurance non lié**

OPSIO Sàrl est un intermédiaire d'assurance indépendant (non lié) pour tous les secteurs d'assurance en vertu de l'art. 40 al. 2 LSA.

OPSIO Sàrl, Avenue de Bel-Air 16, 1225 Chêne-Bourg info@opsio.ch FINMA reg. no F01468622

Page 2 sur 5

**3. Votre conseiller/ère à la clientèle**

Au début de la coopération, un(e) conseiller/ère de clientèle responsable des assurances du/de la client(e) est désigné(e). Il/elle est la personne de contact direct pour le/la client(e) et est responsable de la gestion de toutes ses questions d'assurance.

OPSIO Sàrl ainsi que ses conseillers/ères à la clientèle disposent des enregistrements nécessaires pour exercer les prestations d'intermédiaire en assurance, conformément à la législation suisse sur la surveillance des institutions d'assurance (numéro de registre FINMA F01468622).

**4. Informations sur la nature des prestations**

Le/la client(e) confie la gestion de ses assurances à OPSIO Sàrl moyennant la conclusion d'un contrat d'assurance séparé, dans le sens d'une relation d'affaires basée sur la confiance mutuelle entre les parties. Les informations mentionnées dans le contrat d'assurance individuel qui lie OPSIO Sàrl au/à la client(e) font foi et ne peuvent être modifiées ou complétées que par un document signé par les deux parties contractantes.

**5. Relations contractuelles et collaboration avec les compagnies d'assurance**

OPSIO Sàrl a conclu des accords de collaboration avec les principales compagnies d'assurance disposant de l'agrément de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA). OPSIO Sàrl n'est toutefois pas liée juridiquement, économiquement ou de quelque façon que ce soit à ses partenaires et veille à conserver son indépendance et à œuvrer dans le strict intérêt de ses clients/tes.

En relation avec son activité d'intermédiation non liée, OPSIO Sàrl opère dans les branches suivantes et collabore selon des conventions de coopérations avec les sociétés d'assurance suivantes, pour les types d'assurance indiqués :

Informations conformément à l'article 45

de la loi sur la surveillance des assurances

OPSIO Sàrl, Avenue de Bel-Air 16, 1225 Chêne-Bourg info@opsio.ch FINMA reg. no F01468622

|  |  |
| --- | --- |
| **Assurance vie**  Assurance vie collective, assurance vie individuelle, y compris l'assurance vie en unités de compte | • LiechtensteinLife (privé 4.5%) |
| **Assurance personne**  Assurance accident (LAA e LAAC) et maladie collective (PGM), assurance maladie obligatoire LaMal, assurance maladie complémentaire privé LCA | • Visana (LaMal 70.-, LCA 12x)  • Swica (LaMal 70.-, LCA 12x)  • Sympany (LaMal 70.-, LCA 12x)  • Assura (LaMal 70.-, LCA 12-16x)  • Helsana (LaMal 70.-, LCA 12-16x) |

**6. Informations sur l'indemnisation/rémunération de l'intermédiaire**

Pour les prestations fournies par OPSIO Sàrl dans le cadre de son activité d'intermédiaire d'assurance, OPSIO Sàrl reçoit de la part des assureurs une rémunération, laquelle prend pour l'essentiel la forme de frais de courtage, calculés en pour cent de la prime d'assurance payée par le/la client(e), ainsi que des commissions d'acquisition (dites una-tantum). Ces rémunérations sont inclues dans les primes des assureurs.

Les rémunérations perçues par OPSIO Sàrl correspondent à la pratique du marché. Pour chaque type de produit et pour chaque assurance il existe des règles de calcul des rémunérations qui sont variables. Dans la plupart des cas, les règles suivantes s'appliquent :

Assurance choses et patrimoine : l'intermédiaire reçoit un courtage (pourcentage des primes payées)

Assurance vie : una-tantum pour la prévoyance privée, commission pour la prévoyance collective

Assurance personne : différents modèles de commission (courtage ou una-tantum) selon les compagnies

Assurance juridique : différents modèles de commission (courtage ou una-tantum) selon les compagnies

Assurance animaux : différents modèles de commission (courtage ou una-tantum) selon les compagnies

Informations conformément à l'article 45

de la loi sur la surveillance des assurances

OPSIO Sàrl, Avenue de Bel-Air 16, 1225 Chêne-Bourg info@opsio.ch FINMA reg. no F01468622

**7. Informations sur la protection et la sécurité des données ; confidentialité**

OPSIO Sàrl garantit que ses collaborateurs/trices traitent les données qui leur sont confiées selon les principes de la législation applicables sur la protection des données. Au cas où une transmission des données du client à l'étranger serait nécessaire dans le cadre du mandat de courtier, OPSIO Sàrl est autorisée à transmettre ces données en respectant la législation applicable en la matière.

**8. Formation initiale et continue des collaborateurs/trices de OPSIO Sàrl**

OPSIO Sàrl assure la formation initiale et continue de ses collaborateurs/trices intervenant dans le domaine de l'intermédiation en assurance conformément aux exigences légales.

Les demandes spécifiques relatives à la formation ou au perfectionnement des intermédiaires d'assurance peuvent être adressées à : OPSIO Sàrl, Avenue de Bel-Air 16, 1225 Chêne-Bourg.

Informations conformément à l'article 45

de la loi sur la surveillance des assurances

OPSIO Sàrl, Avenue de Bel-Air 16, 1225 Chêne-Bourg info@opsio.ch FINMA reg. no F01468622

**9. Informations sur la responsabilité**

OPSIO Sàrl fournit ses prestations avec la diligence usuelle due en affaires.

En cas de négligence, d'erreur ou de renseignements erronés en rapport avec l'activité d'intermédiaire, OPSIO Sàrl peut, conformément au contrat et selon la législation suisse applicable, être tenue pour responsable à l'égard du/de la client(e).

**10. Décision du/de la client(e) sur la rémunération de l'intermédiaire (cf. ch. 6 supra)**

☑ Commission de la compagnie d'assurance

☐ Honoraires payés par le/la client(e)

Par la présente, le/la soussigné(e) confirme que le conseiller/ère à la clientèle de OPSIO Sàrl lui a remis le présent document et lui en a dûment explicité le contenu, avant la conclusion du contrat de courtage, respectivement le/la soussigné(e) confirme en avoir pleinement compris le contenu et y adhérer par sa signature.

Lieu, date Signature Conseiller/ère à la clientèle

............................................................... ......................................................

Lieu, date Signature Client(e)

............................................................................................. ................................................................................

**Signature personnes majeures:**

![](data:None;base64,iVBORw0KGgoAAAANSUhEUgAAAMgAAABkCAYAAABHfuwcAAAAFElEQVR4nGNgGAWjYBSMAggAAAQQAAEvWi20NJUAAAAASUVORK5CYII=)

*[Signature électronique appliquée le 11.10.2025]*

**Signature Électronique Sécurisée**

Document signé électroniquement le : 11.10.2025

Signataire : Jean Dupont Complet

Hash de vérification : 9637302E

Statut : Signature valide et vérifiée